

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je me demande si le député consentirait à faire son exposé maintenant car nous attendons son discours avec un vif intérêt, afin d'adopter le projet de résolution ce soir et de permettre aux députés d'en prendre connaissance.

M. Herridge: Je voudrais bien obliger personnellement le leader du gouvernement à la Chambre, mais il y a deux ou trois autres députés qui brûlent de l'envie de parler beaucoup plus longtemps que je le ferais normalement et je crois que nous devrions être justes envers eux.

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, si les députés donnaient leur consentement unanime, nous pourrions continuer un peu, afin qu'ils puissent obtenir le projet de loi, lorsque l'étape du projet de résolution sera franchie.

M. Knowles: Monsieur le président, trois députés veulent poser des questions lors du débat sur la motion d'ajournement et cela prend une demi-heure. Je crois que nous avons abattu de l'excellente besogne aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, pourrait-on nous indiquer l'ordre des travaux de la Chambre de demain?

L'hon. M. McIlraith: Demain nous aurons tout d'abord l'étude de l'article n° 45 inscrit au *Feuilleton* soit le projet de résolution portant sur le régime canadien d'assistance publique, puis la deuxième lecture de l'article n° 66, à savoir le bill prévoyant l'établissement d'un fonds d'assistance à la santé; ensuite nous passerons à la deuxième lecture du bill modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, puis l'étude du bill modifiant le Tarif des douanes, et du bill modifiant la loi sur la taxe d'accise; après nous étudierons le projet de résolution proposant des modifications à la loi sur l'assurance-récolte et le projet de résolution portant sur la commission canadienne du lait et des produits dérivés. J'espère que nous aurons franchi l'étape du projet de résolution et terminé l'étude du bill dont la Chambre est saisie, et en fin de compte, nous passerons à l'étude du bill prévoyant la création de la Compagnie des jeunes Canadiens.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA DÉFENSE NATIONALE—DISCOURS SUR LA POLITIQUE PAR LES MILITAIRES

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, il y a des moments où l'on peut en cette Chambre partager à contrecœur une position adoptée par le gouvernement. Cependant je ne puis le faire maintenant pour ce qui a trait à la question déclarée irrecevable par Votre Honneur. Elle porte sur une déclaration faite par le général de division Reyno devant un club militaire local et je mentionne cette question sans hésiter.

Cette question préoccupe sans doute le vice-maréchal de l'air Reyno autant que nous tous, mais malheureusement, il ne peut participer à ce débat. Mes remarques ne constituent pas une atteinte à son honneur d'homme ou de soldat. Je crois savoir que dans sa position et dans les domaines où s'exerce son influence, on le considère comme un homme très capable.

Cet officier supérieur exerce une influence et imprime une direction en sa qualité de membre des forces armées, des trois armes ou de l'une d'entre elles telles qu'elles existaient avant que le ministre obtienne son portefeuille. Il a des années d'expérience et d'entraînement, et son action fait honneur à l'armée. Je trouve à redire néanmoins à certaines remarques parues dans le *Citizen d'Ottawa* du 11 juin et se rapportant à un discours qu'il a prononcé dans un club de l'armée le 10 juin.

Cet article rapporte que le général de division Reyno a fait des déclarations provocantes, discutables, qui portent à controverse au sujet de l'intégration des trois armes au Canada. Il aurait parlé du moral des forces, d'augmentations arbitraires de solde; vers la fin de son discours, il aurait rappelé des déclarations selon lesquelles tous les pays du monde savent qu'il est sensé, économique, d'intégrer les forces de défense, mais que le Canada était le premier pays à avoir le courage de le faire. On ne saurait mettre en doute le courage du ministre de la Défense (M. Hellyer). Il semble en avoir à revendre, vu ce qu'il a fait pour intégrer nos trois armes.

Je m'oppose au principe que visait le général de division Reyno dans ses remarques. J'espère que le ministre commentera les déclarations de cet officier qui aurait proclamé le ministre mal renseigné ou pas renseigné du tout sur tous les pays du monde qui tentent cette expérience d'intégration.

Il est bien entendu que les services armés puissent être intégrés jusqu'à un certain point, mais je doute que le Canada soit comme on l'a affirmé, le modèle du monde à cet égard. Pendant nos jeunes années à l'école, nous avons tous été attirés par la vie